

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 8 juin à 10 heures 30,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 19 mai 2026

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 8

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 251704599 - 2026 06
08-D-2026-032-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 10/06/2026

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
<i>Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ</i>	X	X
<i>Monsieur Mickaël VALLET</i>		X
<i>Madame Marie-Christine BUREAU</i>		X
<i>Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE</i>	X	
<i>Madame Véronique ABELIN-DRAPRON</i>		X
<i>Monsieur Christophe SUEUR</i>		X
<i>Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX</i>	X	
<i>Madame Anne BRACHET</i>	X	
<i>Monsieur Joël PAPINEAU</i>	X	
<i>Madame Mariane LUQUE</i>	X	
<i>Monsieur Jean-Marie PETIT</i>	X	
<i>Madame Patricia ALIZE</i>	X	
<i>Monsieur Miguel BOIRUCHON</i>		X
<i>Monsieur Stéphane FOUGERIT</i>		X
<i>Monsieur Frédéric PHELIPPEAU</i>	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
<i>Monsieur Sylvain POULARD – Payeur départemental</i>	X	
<i>Monsieur Lionel PACAUD – Directeur de l'Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes</i>		X

Secrétaire de séance : N. PETIT

Objet : Vote du compte administratif 2025

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,

Considérant le Budget Primitif de l'exercice considéré,

Considérant la présentation du compte administratif 2025 résumé ainsi :

Sections	Solde début de gestion	Part affectée investissement	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Investissement	15 949,25	-	16 020,28	204 387,65	188 367,37	204 316,62
Fonctionnement	227 458,71	-	134 289,96	212 109,63	77 819,67	305 278,38
TOTAUX	243 407,96	-	150 310,24	416 497,28	266 187,04	509 595,00

Considérant les restes à réaliser arrêtés en section d'investissement à 5 496,12 € en dépenses et 53 620,00 € en recettes,

Considérant la conformité du compte administratif avec le compte de gestion 2025 présenté par Monsieur le Payeur Départemental,

Après approbation du compte de gestion de l'exercice 2025 établi par Monsieur le Payeur Départemental,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

DECIDE

- d'approuver le compte administratif 2025, sous la Présidence de ~~Madame... LUQUE~~, désigné par le Comité syndical (Madame DESPREZ, Présidente par délégation s'étant retirée au moment du vote), qui présente un excédent d'investissement de 204 316,62 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 305 278,38 €.

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,

Catherine DESPREZ



Nature	FONCTIONNEMENT		Budget 2025		Réalizations 2025		Résultat de l'exercice
	Libellé	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes		
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	155 950,00 €	227 488,71 €				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	500,00 €		76 145,89 €			
03225	LIVRES, DISQUES, CASSETTES, BIBLIOTHEQUES, MEDIATHEQUES	3 000,00 €		2 647,42 €			
05011	EAU ET ASSAINISSEMENT	34 800,00 €		20 708,18 €			
05012	ENERGIE ELECTRICITE	100,00 €		0,00 €			
05022	CARBURANTS	100,00 €		0,00 €			
05023	ALIMENTATION	500,00 €		32,31 €			
05028	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 500,00 €		0,00 €			
05031	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00 €		84,36 €			
05032	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00 €		879,06 €			
05036	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	500,00 €		336,16 €			
0504	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100,00 €		191,36 €			
0508	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 500,00 €		1 396,07 €			
0578	AUTRES MARCHANDISES	0,00 €		660,05 €			
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMO - BAT PUBLICS	25 000,00 €		10 313,06 €			
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOB - MATERIEL ROLANT	200,00 €		143,90 €			
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOB - AUTRES BIENS MOBILIERS	5 000,00 €		0,00 €			
6156	ENTRETIEN ET REPARATIONS - MAINTENANCE	16 000,00 €		3 012,24 €			
6156	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	7 000,00 €		4 963,00 €			
6159	PRIMES D'ASSURANCES - AUTRES	2 000,00 €		2 241,63 €			
6183	FRAIS DE FORMATION, PERSONNELS EXTERIEURS A LA COLLECTIVITE	2 000,00 €		1 260,00 €			
62368	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	6 000,00 €		7 513,20 €			
6238	HONORAIRES DIVERS	0,00 €		1 815,60 €			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00 €		2 613,80 €			
6232	FETES ET CEREMONIES	5 000,00 €		677,68 €			
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	10 000,00 €		3 000,00 €			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	10 000,00 €		3 656,90 €			
6238	DIVERS	500,00 €		0,00 €			
6241	TRANSPORTS DE BIENS	100,00 €		46,20 €			
6261	FRAIS D'AFFRANCSSEMENT	200,00 €		27,35 €			
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	200,00 €		142,76 €			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	1 500,00 €		1 598,00 €			
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS	300,00 €		0,00 €			
63512	TAXES FONCIERES	6 500,00 €		5 814,00 €			
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 000,00 €		0,00 €			
6353	IMPOTS INDIRECTS	350,00 €		304,30 €			
6378	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	500,00 €		77,40 €			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 000,00 €		20 640,26 €			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 000,00 €		20 640,26 €			
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 500,00 €		0,00 €			
6542	CREANCES ETENTES	500,00 €		0,00 €			
65748	SUBVENTIONS AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 000,00 €		0,00 €			
6583	PENALITES SUR MARCHÉ	3 000,00 €		0,00 €			
6595	PENALITES MORALES	400,00 €		0,00 €			
65986	PERTE DE CHANGE SUR CREANCES ET DETTES NON FINANCIERES	100,00 €		0,00 €			
67	CHARGES SPECIFIQUES	500,00 €		0,00 €			
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000,00 €		0,00 €			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 000,00 €		0,00 €			
033	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	179 670,00 €		0,00 €			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00 €	6 946,00 €	37 503,81 €	6 946,00 €		
6811	QUOTE PART SUBV INV. TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	40 000,00 €	6 946,00 €	37 503,81 €	6 946,00 €		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		40 000,00 €		51 446,71 €		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL		0,00 €		51 146,71 €		
7098	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONN. VENTE D'OUVRAGES)		0,00 €		300,00 €		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		119 655,29 €		119 015,11 €		
744	FCTVA		1 893,29 €		1 253,18 €		
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		115 245,00 €		115 245,00 €		
74748	PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES		2 517,00 €		2 516,93 €		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		25 000,00 €		33 548,81 €		
752	REVENUS DES IMMEUBLES		23 000,00 €		26 170,96 €		
75888	AUTRES PRODUITS DIVERS		2 000,00 €		7 377,85 €		
77	PRODUITS SPECIFIQUES		0,00 €		1 153,00 €		
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIMESTRIELLE		0,00 €		1 153,00 €		
	TOTAL FONCTIONNEMENT	419 060,00 €	419 060,00 €	134 289,96 €	212 109,63 €		77 849,67 €
	TOTAL GENERAL	789 007,00 €	789 007,00 €	150 310,24 €	416 497,28 €		-365 167,30 €

SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE

RESULTATS 2025**AFFECTATION AU BUDGET 2026****RESULTATS 2025**

Section de fonctionnement		
Dépenses (mandats émis)	134 289,96 €	
Recettes (titres émis)	212 109,63 €	
Résultats :	77 819,67 €	EXCEDENT

Section d'investissement		
Dépenses (mandats émis)	16 020,28 €	
Recettes (titres émis)	204 387,65 €	
Résultat :	188 367,37 €	EXCEDENT

RESULTATS CUMULES

Section de fonctionnement		
Report résultat exercice antérieur	227 458,71 €	
Résultat de l'exercice	77 819,67 €	
Résultat cumulé :	305 278,38 €	EXCEDENT
résultats d'autre budget à intégrer	0,00 €	
Résultat cumulé consolidé :	305 278,38 €	EXCEDENT

Section d'investissement		
Report résultat exercice antérieur	15 949,25 €	
Résultat de l'exercice	188 367,37 €	
Résultat cumulé :	204 316,62 €	EXCEDENT
résultats d'autre budget à intégrer	0,00 €	
	0,00 €	
Résultat cumulé consolidé :	204 316,62 €	EXCEDENT
Restes à Réaliser		
RAR en Dépenses	5 496,12 €	
RAR en Recettes	53 620,00 €	

AFFECTATION AU BUDGET 2026

Section d'investissement		
Compte 001	204 316,62 €	<i>en recette</i>
Compte 1068 (affectation obligatoire)	0,00 €	
Compte 1068 (affectation complémentaire)		
Section de fonctionnement		
Compte 002	305 278,38 €	<i>en recette</i>

SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUJAGE

ETAT DES RESTES A REALISER EN DEPENSES 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Nature de la dépense	Restes à réaliser
20	2031	Mission diagnostic amiante et CT	1 368,00 €
23	2318	Aménagement Parcours Piétons à Mobilité Réduite	910,80 €
21	21351	Fourniture et pose de nuage solo acoustique	3 217,32 €
TOTAL			5 496,12 €

Arrête les restes à réaliser des dépenses d'investissement au titre de l'année 2025 à la somme de cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et douze centimes

le 31/12/2025

Signature Payeur
Départementale

Le Payeur Départemental
SYLVAIN POULARD

Signature Présidente
du Syndicat Mixte



SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUJAGE

ETAT DES RESTES A REALISER EN RECETTES 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Nature de la recette	Restes à réaliser
13	1323	Rénovation place forte et clos HAV	53 620,00 €
TOTAL			53 620,00 €

Arrête les restes à réaliser des recettes d'investissement au titre de l'année 2025 à la somme de cinquante-trois mille six cent vingt euros

le 31/12/2025

Signature Payeur
Départementale

Le Payeur Départemental

SYLVAIN POULARD

Signature Présidente
du Syndicat Mixte



IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du	
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		Catégories de biens amortis		Durée (en années)	Délégation du
L	Autres batiments privés (217328)			30	27/02/2023
L	Autres immobilisations corporelles (2188)			10	27/02/2023
L	Autres installations matériels out tech (2158)			5	27/02/2023
L	Autres matériel de transport (21828)			5	27/02/2023
L	Autres matériel informatique (21838)			5	27/02/2023
L	Autres matériels de bureau et mobilier (21848)			10	27/02/2023
L	Bâtiments privés (21352)			20	27/02/2023
L	Concessions et droits similaires brevets (2051)			2	27/02/2023
L	Dépenses ultérieures immobilisées immo(21612)			3	27/02/2023
L	Dépenses ultérieures immobilisées mobilier (21622)			3	27/02/2023
L	Frais d'études (2031)			5	27/02/2023
L	Frais d'insertion (2033)			5	27/02/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbustes (2121)			15	27/02/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbustes (21721)			15	27/02/2023

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SOLURIS	01/01/2025		371,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	01/01/2025		49,00
MAISON DU TOURISME ILE D OLERON BASSIN DE MARENNES	01/01/2025		50,00
VILLE ET METIERS D ARTS	01/01/2025		200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	7 804,69	0,00	0,00	7 804,69	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	965,59	0,00	0,00	0,00	965,59
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 770,28	0,00	0,00	7 804,69	965,59

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	7 804,69	0,00	0,00	7 804,69	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	965,59	0,00	0,00	965,59	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		8 770,28	0,00	0,00	8 770,28	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.